

Appel à candidature

26, Grande rue Maurice
Violette

Emplacement Premium

Vous avez un projet artisanal ou commercial ?
Nous avons une proposition pour vous !

Date de lancement : 2 février 2024
Date limite de candidature : 21 février 2024



DREUX
VILLE ROYALE

CONTEXTE

Afin de préserver l'attractivité de son Centre-ville, la ville de Dreux est engagée depuis de nombreuses années dans le soutien au commerce et à l'artisanat et plus généralement à l'entrepreneuriat à destination de l'activité en centre-ville.

Un périmètre de sauvegarde du commerce de l'artisanat de proximité a été voté en 2011 permettant à la municipalité d'acquérir des locaux commerciaux pour veiller au maintien de la diversité commerçante de son centre piétonnier.

La Ville a ainsi acquis au 26 grande rue Maurice Viollette, un immeuble comprenant un rez-de-chaussée commercial et en ses étages des locaux à vocation d'habitation.

Fin 2023, le local commercial s'est libéré et est à nouveau disponible pour accueillir un projet de qualité.

*La Municipalité souhaite y accueillir un **commerçant indépendant**, qui propose une **dynamique d'ouverture** répondant aux principales périodes d'activité de la ville et qui saura faire perdurer la **convivialité du lieu et celle** du quartier.*

Situé dans la rue piétonne principale du centre-ville, le lieu dispose d'un environnement commercial actif avec de nombreuses boutiques et d'un parking à proximité immédiate.

Vous êtes sérieux, dynamique et souhaitez mettre vos qualités d'accueil et votre enthousiasme au profit d'un centre-ville vivant et chargé d'histoire ?

N'hésitez pas à nous proposer votre projet en remplissant le dossier de candidature ci-après.

REGLEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURES

1. LE LOCAL

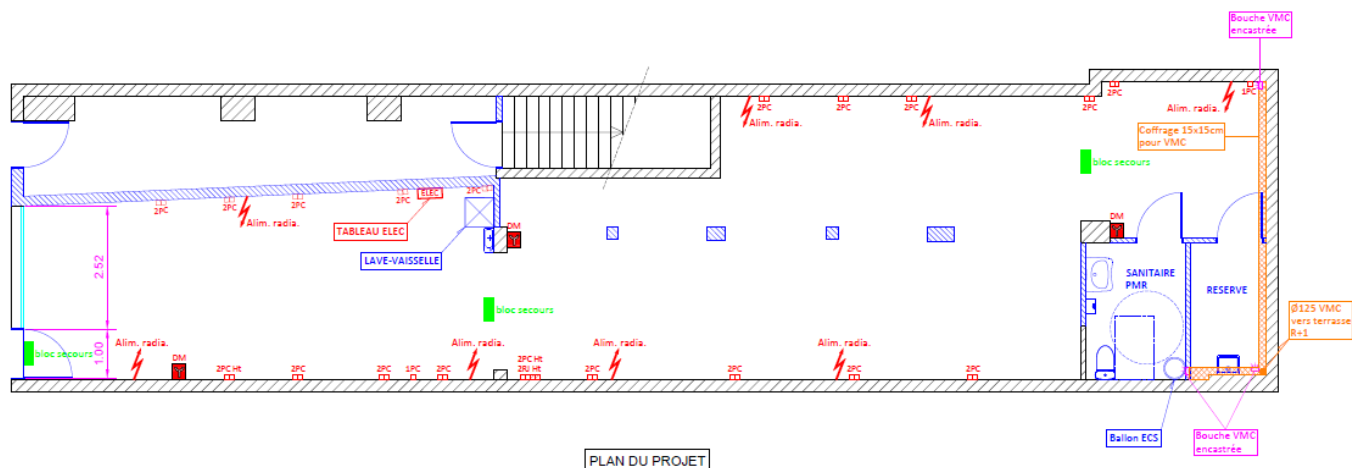
1.1 Description du local

Le local commercial est situé au 26 Grande Rue Maurice Viollette, il bénéficie d'un flux piétonnier et dispose d'une surface de 120m2•

En fonction de l'activité, un droit de terrasse peut être demandé.



1.2 Plan du local



1.3 Location

La Ville de Dreux a décidé de soumettre à appel à projet la location de la cellule commerciale située au 26, Grande rue Maurice Viollette, immeuble inscrit au titre de ses possessions immobilières.

Le local à usage commercial est composé :

- D'un rez-de-chaussée entièrement rénové
- D'un sanitaire PMR
- D'une réserve

Toutes les conditions de location seront définies par un contrat de location.

Ces conditions seront à préciser en fonction du projet retenu.

Le démarrage de l'activité sera conditionné à la signature d'un contrat de bail précaire.

Le loyer du bail précaire (période d'essai) est de **1000€ / mois Hors Taxes et Hors Charges.**

1.4 Travaux et matériel

Les éventuels travaux d'agencement et de décoration nécessaires à la bonne mise en place du projet retenu incomberont exclusivement à la charge du locataire.

2. LES CANDIDATURES

2.1 Projets éligibles

Profil recherché :

Les personnes souhaitant faire acte de candidature devront être à même de démontrer en vue de la signature du contrat de location :

- Leurs compétences et leurs motivations à s'investir et réussir dans le commerce envisagé.
- Ils devront disposer d'une expérience professionnelle probante dans le domaine du commerce et de la gestion d'entreprises commerciales.
- Ils devront également être en mesure de disposer du financement pour lancer l'activité et en assurer son fonctionnement de manière pérenne.
- Les porteurs de projets devront de plus justifier de ne pas avoir déjà fait l'objet d'une interdiction d'exercer,
- Ne pas avoir fait l'objet de sanction administrative au cours des 24 derniers mois,
- Et n'avoir aucune inscription au casier judiciaire.

En termes d'ouverture des locaux le souhait est le suivant :

Ouverture la plus large possible toute la semaine. Jour de fermeture et horaires à proposer dans l'offre.

Ouverture le samedi et les dimanches lorsque l'ouverture est permise.

Les conditions d'éligibilité :

Les candidats devront présenter un dossier de candidature composé :

- D'une lettre de présentation du projet professionnel,
- D'un curriculum Vitae,

L'exploitant prendra toutes les dispositions nécessaires de manière à être conforme à l'ensemble des textes réglementaires qui lui sont applicables et, notamment, le candidat devra obtenir toutes les autorisations nécessaires à son activité.

2.2 Modalités de réponse à l'appel à projet

Le dossier de candidature est à récupérer auprès de Monsieur Charles BABILLOT, Responsable du commerce à la Maison de l'Habitat et du commerce de la ville de Dreux (02.37.38.55.00 / c.babilLOT@spl-dreux.fr).

Une candidature ne sera recevable que si elle est précédée d'une visite des lieux. Les visites sont à organiser avec le concours de Monsieur BABILLOT.

Les candidatures devront être formalisées en version papier, et devront être envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception ou déposées contre signature à la Maison de l'Habitat et du Commerce au 8-10 Rue du Général de Gaulle 28100 Dreux.

2.3 Délai de réponse

Les candidatures devront être réceptionnées au plus tard le **mercredi 21 février 2024 à midi**.

3. PROCESSUS DE SELECTION

L'appréciation des dossiers est assurée par un comité de pilotage composé de :

- Monsieur le Maire de Dreux
- Monsieur Talal ABDELKADER
- Monsieur Charles BABILLOT
- Un élu désigné par l'opposition municipale
- Madame Laurence CAILLOL

1^{ère} phase : Les dossiers seront examinés afin de valider leur éligibilité et procéder à une présélection.

2^{ème} phase : Les membres du comité auditionneront les candidats présélectionnés qui devront détailler leur proposition suivant un cahier des charges fourni par la Ville de Dreux.

3^{ème} phase : Les candidats seront notifiés par courrier et mail de la décision finale.

3.1 Critères d'appréciation

Les dossiers de déclaration de candidature feront l'objet d'un examen approfondi en stricte confidentialité par la commune et ne seront pas communicables aux tiers ni aux concurrents. Un avis sur chaque dossier sera émis en tenant compte :

- Du profil / expérience / compétence du candidat,
- De la qualité du projet / concept d'exploitation / équilibre économique,
- De la variété des produits proposés et des prix pratiqués.

Outre ces capacités, l'originalité de l'offre, l'animation du commerce, l'intégration dans le tissu économique, les horaires d'ouverture (en association avec la vie locale) feront partie des critères de sélection finale des candidats.

Les candidats sélectionnés seront invités à présenter leur dossier devant les responsables de la commune et les autres personnes associées.

A l'issue des entretiens, le comité se prononcera sur le choix définitif du candidat.

La commune de Dreux, représentée par son comité de sélection, restera souveraine, en toute circonstance, pour désigner le choix du locataire-gérant.

Pour les candidats non retenus à l'issue de la procédure de sélection, un courrier leur sera notifié, dès que la commune aura arrêté son choix.

Dossier de candidature 2024

« Appel à porteur de projets : Location d'un local commercial »

1/ PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom ou raison sociale :

Domaine d'activité :

Adresse du siège social (si différente du local mis à disposition par la Ville de Dreux) :

.....

.....

Téléphone :

Fax :

Email :

Site Internet :

N° SIRET :

Code APE / NAF :

Forme juridique :

Date de création de la structure :

.....

Nombre de salariés en équivalent temps plein :

Dont emplois aidés :

Nombre de bénévoles :

2/ DESCRIPTION DE L'ACTIVITE PROPOSEE

Description synthétique de l'activité

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....